

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL NERVIEUX – 28.01.2011

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER Monsieur Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET.

Absents : Mme Laurence COUBLE, Mr Olivier SOUZY, Mr Arnaud MIGNARD

Procuration : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Solange DUTOUR

BÂTIMENTS

Appartement :

Les travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en appartement avancent. Les employés, aidés de quelques élus, réalisent actuellement les travaux de peinture et de finition. L'appartement devrait être terminé fin février.

Abribus :

La construction de l'abribus et du local poubelle au poteau, sont en cours. L'entreprise a été relancée en début de semaine pour l'achèvement du chantier. Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que l'implantation du bâtiment nécessite l'achat d'une petite parcelle de terrain supplémentaire de 3 m². Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de cette parcelle au prix de 50 € le m².

Salle Jeanne d'Arc : La cession à la Commune, de la salle Jeanne d'Arc par l'Association du Cercle Jeanne d'Arc, doit avoir lieu au cours du premier trimestre ; en contrepartie, la Commune s'engage à faire des travaux dans l'église (électricité, chauffage, peintures...).

VOIRIE / ASSAINISSEMENT / URBANISME

• ACQUISITION DE TERRAINS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition de terrains appartenant à la Ville de Paris qui avait fait l'objet d'une délibération le 5 septembre 2008.

Après échange avec la SAFER, qui est aujourd'hui propriétaire de ces terrains, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de plusieurs parcelles permettant de procéder à divers aménagements notamment : la mise en valeur du lavoir de Nervieux, l'ancienne décharge, un terrain à proximité du champ de foire pour faciliter le stationnement lors de la foire...

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'acquisition de ces terrains d'une superficie totale de 5ha 11a 85 ca pour un montant de 12 500 € auxquels il convient de rajouter les frais de notaire et de géomètre.

- Monsieur le Maire informe également les élus que dans le cadre de la création d'une bande de protection le long de la Loire, le conseil Général achète actuellement des parcelles qui seront ensuite proposées à la location ou à la vente. Les agriculteurs, qui souhaitent se porter acquéreurs doivent prendre contact avec la chambre d'agriculture et la SAFER.

DEPOT SAUVAGES D'ORDURES

- Il est rappelé le manque de civisme de certaines personnes qui déposent leurs ordures ménagères ou objets en dehors des containers prévus à cet effet où près des containers pour le tri sélectif.

Il est proposé, comme dans d'autres communes du secteur (Epercieux, St Marcel de Félines) afin que ces faits ne se reproduisent pas, de mettre en place une amende forfaitaire de 75 euros pour frais de nettoyage aux citoyens indécents,

- **PISTE CYCLABLE**

Le dossier de création d'une piste cyclable entre Nervieux et Balbigny avance ; une réunion est prévue en Mairie de Nervieux le 24 février avec le Conseil Général et différents intervenants, pour préciser les caractéristiques du tracé et les modalités de mise à disposition du terrain acquis par le Conseil Général au profit de la Communauté Communes.

TERRAIN AUX ABORDS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Commune a été « mise en demeure d'acquiescer » par les propriétaires d'un terrain classé en emplacement réservé à l'agrandissement du cimetière, dans le plan local d'urbanisme. Le Conseil municipal est informé de l'évaluation du terrain, situé à proximité du cimetière effectuée par le service des Domaines. La décision définitive sera prise ultérieurement, compte tenu du coût élevé de l'opération (100 000 € pour 2 559 m²).

PERSONNEL COMMUNAL

- **Risques statutaires :**

Le conseil municipal est informé de la possibilité de déléguer au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser le CDG 42 à consulter les assureurs pour proposer une offre de couverture. La décision d'adhérer éventuellement sera prise en 2012.

- **Régime indemnitaire :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place du régime indemnitaire pour les agents de la collectivité. Afin que cette mesure puisse bénéficier à tous les agents, titulaires ou non de la fonction publique, il est proposé de mettre en place un système de primes sur objectifs pour les agents non titulaires. De ce fait, chaque agent pourra prétendre à une prime (valeur 500 € en 2011) et sera évalué en fonction de divers critères objectifs : le pourcentage global de réussite servira de base au calcul de la prime qui sera calculée en fonction du temps de travail effectif.

- **SECURITE AU TRAVAIL : DELEGUE ACMO :**

Dans le cadre d'une démarche de prévention nécessaire pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de désigner un agent chargé de la mise en œuvre des règles de sécurité au sein de la collectivité. Il est proposé de nommer Mme Colette Presle en tant qu'ACMO, (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des Règles de Sécurité) pour prendre la suite de la secrétaire précédente.

BUDGET 2011

- **Finances :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les recettes de la commune dépendent pour une large part, des contributions directes. Le départ du péage de l'A89 et les difficultés rencontrées par le tissu économique local, laissent présager une diminution importante de celles-ci dans les prochaines années. Le projet de budget présenté tient compte de ces éléments et prévoit une diminution sensible des dépenses, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Il convient également de rechercher des économies de fonctionnement dans les gestes du quotidien.

- **Dépenses d'investissement :**

Parmi les principaux investissements inscrits au budget primitif : la réfection du chauffage de l'église (suite à la cession de la salle Jeanne d'arc) l'aménagement de la place du souvenir; l'achat de terrains à la Safer : différents travaux sur les appartements en location ; l'achat d'une auto laveuse pour l'école, des jeux d'extérieur pour l'école, achat de tables et chaises pour la Salle Jeanne d'Arc...

A noter également que le projet « ralentisseurs » visant à diminuer la vitesse aux différentes entrées du village (Centre Bourg et Grénieux) est accepté à la majorité pour un montant de 10 000 €.

- **Dépenses de Fonctionnement** :

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées au plus « serré » et des économies devront être réalisées sur différents postes.

Les subventions aux associations sont également approuvées pour un montant total de 6 400 €

- **Taxe locale d'équipement (TLE)**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revoir le taux de la taxe locale d'équipement perçue par la Commune et établie sur la construction, la re-construction et l'agrandissement de bâtiment de toute nature. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter, à l'unanimité, le taux à 4 %.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours à la Communauté de communes :

- contrat enfance jeunesse signé en décembre,
- Mise en place d'une plateforme de broyage des déchets verts à la déchetterie de Balbigny,
- dossier de mise en accessibilité des bâtiments publics,
- création d'un point de vente agricole,

Boule Joyeuse : un rendez-vous est pris avec les représentants de l'association pour la cession à titre gratuit des bâtiments et du terrain ; une convention fixera les conditions de chaque partie.

Le prochain conseil municipal est fixé au 18 mars 2011.